

# Les bâtiments agricoles contemporains

*La France du 20<sup>e</sup> siècle a vu disparaître 50 000 exploitations agricoles chaque année. Cette évolution phénoménale n'a pas manqué de modifier profondément ses paysages et son bâti. Les édifices agricoles anciens de petite ou moyenne dimension ont cédé la place à de très vastes bâtiments aux nouvelles normes de production. Il se construit plus de 1300 hectares de bâtiments par an ! Notre association a le devoir de s'en préoccuper et de contribuer autant qu'elle le peut à la qualité de ce nouveau bâti agricole et de son impact dans le paysage français.*

# Un monde en pleine mutation

par Dominique Firbal

*Après l'encouragement au productivisme effréné de ces dernières décennies, on se demande aujourd'hui comment encourager la qualité dans la conception et la réalisation des 1300 hectares de bâtiments agricoles qui se construisent chaque année. Cette qualité architecturale est d'autant plus souhaitable qu'elle va, le plus souvent, de pair avec une production agricole de qualité. Mais les efforts en matière d'architecture des bâtiments sont encore trop rares. Pourquoi ? Quelles sont les aides réelles en la matière et quels efforts peut-on fournir en ce sens ?*

## Point d'actualité

• Le ministère de l'Agriculture a fait savoir lors d'un communiqué diffusé en novembre qu'il engageait une réforme des **Contrats Territoriaux d'Exploitation (CET)**.

Il en ressort un nouveau contrat, en cours d'élaboration, désormais nommé **Contrat d'Agriculture Durable (CAD)**.

« Il comportera deux volets : économique et social d'une part, territorial et environnemental d'autre part. Les agriculteurs auront le choix de prévoir des engagements soit dans les deux volets, soit en contractualisant uniquement des mesures agro-environnementales. [...] »

La parution des textes réglementaires relatifs aux **Contrats d'Agriculture Durable** est prévue dans le courant du premier semestre 2003. »

Source : ministère de l'Agriculture.

De nombreux outils existent pour accéder au subventionnement des bâtiments. Pour en faire la demande, qui doit se faire avant la réalisation du projet, l'agriculteur doit être âgé de 21 ans ou plus et disposer d'une qualification professionnelle minimum.

La politique européenne avec la mesure « investissement dans les exploitations agricoles » du Plan de Développement Rural National (PDRN) permet de bénéficier de fonds, notamment les fonds des CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) qui, malgré quelques dysfonctionnements ont permis de réaliser des projets intéressants.

Le PDRN prévoit aussi une aide pour les bâtiments d'élevage en zone de montagne.

De fait, il existe de nombreuses sources de financement qui vont des fonds européens aux Offices Nationaux Interprofessionnels en passant par les contrats de plan État-Région jusqu'aux pays et collectivités locales. Il n'est pas aisé de s'y retrouver dans ce labyrinthe administratif : OFIVAL, PSM, CTE, PMPOA, PRNP, PNR... Nous ne nous perdrons pas en explications longues et complexes. Et, sans affirmer qu'il y a relation de cause à effet, force est de constater que l'auto construction reste encore très présente aujourd'hui, même si elle est en régression.

## Des pratiques qu'il faut réadapter

L'autoconstruction avait fait ses preuves au temps où l'observation et la transmission des savoirs présidaient aux constructions rurales.

Aujourd'hui les décisions de construire sont souvent prises à la hâte et ce mode de construction engendre parfois des bâtiments mal conçus, quelquefois même dangereux et qui sont souvent autant de verrues dans le paysage.

Cette solution est souvent choisie en raison de la lenteur administrative pour l'attribution des financements extérieurs, et parce que l'agriculteur dispose assez facilement

des matériaux nécessaires. S'il s'adresse aux coopératives locales, celles-ci le mettront en contact avec des fournisseurs bien implantés ; dans ce cas, hélas, c'est souvent la solution de l'économie qui sera choisie à travers l'utilisation du béton et de l'acier.

En réalité, l'autoconstruction semble économique et rapide mais elle crée des problèmes de sécurité. L'utilisation de matériaux homologués ou la mise aux normes restent onéreuses, mais des installations électriques non conformes ont parfois causé des accidents mortels. De plus un bâtiment auto-construit ne bénéficie pas de la garantie décennale.

Ces pratiques de construction peuvent cependant être admises lorsqu'elles s'appliquent à certains pans (bardages...) ou aménagements du bâtiment.

## Des initiatives locales qui vont dans le bon sens

De toute évidence, il apparaît que l'aide à la conception d'un bâtiment agricole doit passer par la multiplication des interlocuteurs, la pluridisciplinarité. Elle ne doit pas être abandonnée au seul maître d'ouvrage ou à un constructeur qui va proposer un produit standard.

À cet égard, certaines initiatives locales s'avèrent intéressantes. Le groupement d'intérêt économique (G.I.E.) « Lait/Viande de Bretagne » est à l'origine du Comité régional bâtiment, associant les chambres des métiers, les chambres d'agriculture et les conseillers bâtiments, et les groupements de producteurs.

Cette association a élaboré des chartes « qualité » dans le domaine de la conception et de la réalisation des bâtiments d'élevage, par lesquelles l'éleveur s'engage à construire selon des normes de qualité, intégrant l'insertion paysagère. Des fiches techniques très pédagogiques sont mises à la disposition des agriculteurs pour les sensibiliser à la qualité

## Remerciements à

**Pierre Autissier, du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales pour son aide précieuse.**

des couleurs, de la volumétrie, de l'implantation, ou pour expliquer la mise en œuvre des bardages brise-vent en bois, etc. La charte «qualité conception» réunit 100 % des conseillers bâtiments (les maîtres d'œuvre étant des bureaux d'études liés aux laïteries). La charte «qualité réalisation» est appliquée sur 2/3 des bâtiments par le biais d'une centaine de constructeurs de la Région Bretagne qui totalise 1000 permis de construire par an pour l'élevage bovin. On peut toutefois regretter que cette initiative reste locale et ne passe pas à l'échelon national.

D'autres initiatives de ce type existent mais leurs actions sont encore ponctuelles.

### Le recours à un architecte

Jusqu'à présent on peut regretter que le recours à l'architecte soit peu répandu, voire inexistant. L'architecte est un « homme de la ville » dont l'intervention n'est pas vue d'un bon œil par les ruraux. Parallèlement, la formation dispensée dans les écoles fait (à quelques rares exceptions près) une impasse totale sur le monde rural, et peu nombreux sont les architectes informés de l'énorme marché que représente le bâti agricole. Pourtant des possibilités de financement de la prestation architecturale sont prévues notamment dans le cadre des CTE qui, avec le PDRN et sa mesure dite « O », prévoient un remboursement de 80 % de l'investissement, dont les honoraires de l'architecte. Son intervention sur le bâti agricole est également souhaitée par un grand nombre d'acteurs (CAUE, ministère de l'Agriculture, ministère de la Culture...). La modification de la loi de 1977 prévoyant l'abaissement des seuils de recours obligatoire aux architectes (au delà de 800 m<sup>2</sup> actuellement) tarde à se mettre en place, car elle doit jongler avec de nombreux facteurs. Gageons qu'avec le nouvel élan des urbains vers la campagne, avec «l'ouverture» des territoires, le changement de mentalité des agriculteurs et essentiellement des jeunes, les efforts fournis dans ce sens pourront bientôt porter leurs fruits.

### Une volonté de formation

Nous venons de le voir : il est indispensable que les architectes soient formés au bâti agricole. Cette question implique l'engagement de réflexions sur l'architecture, mais elle implique aussi de s'interroger sur notre vision du monde rural pour le 21<sup>e</sup> siècle, sur notre projet de société pour la campagne. Cette évolution s'appuiera sur la connaissance d'un passé agricole proche

mais déjà révolu, et engagera un effort de recherche.

Pour ce qui est de la formation des agriculteurs, le cursus lycées agricoles n'est pas très enrichissant sur cette question, ce qui pourrait faire l'objet d'efforts d'amélioration. Mais les parcs naturels régionaux, les CAUE, les chambres d'agriculture et certains groupements interprofessionnels (cf. GIE Lait/viande Bretagne) ont produit des plaquettes sur l'intégration paysagère des bâtiments en direction des maîtres d'ouvrages soucieux de qualité architecturale. Certains CAUE organisent des sessions de formation tels le CAUE du Loiret et celui de la Moselle (voir p. 18).

De son côté, le ministère de l'Agriculture a récemment mis en place une série de documents tout à fait intéressants et utiles (voir encadré).



Des fiches techniques à l'usage des maîtres d'ouvrage.

## Les documents du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales

La loi d'orientation agricole votée en 1999 reconnaît la multiplicité des fonctions de l'agriculture : elle doit produire des matières premières alimentaires et industrielles, entretenir l'environnement et les paysages, aménager et animer les territoires ruraux. L'entretien du patrimoine architectural mérite à ce titre une attention particulière de même que l'architecture des bâtiments agricoles contemporains.

Pour aider à la mise en œuvre de ces orientations, plusieurs documents ont été récemment réalisés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales et sont diffusés par son service de la communication, 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP.

- Deux guides : « Le guide d'observation du patrimoine rural » en 1999 et « Le guide de valorisation du patrimoine rural » en 2001.

- Un manuel : « L'agriculture et la forêt dans le paysage » en 2002.

- Une plaquette de sensibilisation à la **qualité architecturale des bâtiments agricoles** contemporains réalisée en partenariat avec notamment les ministères de la Culture et de l'Écologie et du Développement durable, la Fédération nationale habitat et développement rural, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, la Fédération nationale des CAUE, l'IRB. Ce document est disponible à Maisons Paysannes de France\*.

Par ailleurs, le ministère a confié à la Fédération nationale des conseils en architecture, urbanisme et environnement la réalisation d'un inventaire des meilleures réalisations architecturales agricoles contemporaines (voir ci-contre).

Ces actions constituent des contributions du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales à l'«année de l'architecture» campagne menée par le ministère de la Culture.

R. A.

\* Renseignements au 01.44.83.63.60



## Deux exemples d'intégration réussie

*L'intérêt pour le patrimoine n'est pas incompatible avec les technologies nouvelles qui sont aujourd'hui associées au développement du monde rural. Les nouvelles architectures, en particulier en bois, prennent en compte les savoir-faire et les productions locales traditionnelles. Protection du paysage et mise en valeur ne vont pas l'une sans l'autre.*

par Annick Stein  
avec la collaboration  
de René Pezet, MPF-Lot

### Une chèvrerie modèle

Christian Gasquet et les membres du GAEC de Lasplaces, près de Latronquièrre dans le Lot, ont choisi pour un élevage caprin une belle construction bois. Le volume utile, l'orientation, l'éclairage et la ventilation ont été minutieusement étudiés pour le bien-être des animaux. Des visiteurs viennent de tous les horizons visiter cette chèvrerie modèle, construite en bois déroulé collé et panneaux de particules. Une technique de construction scandinave mise au point par une entreprise des Deux-Sèvres\*, qui a permis d'élaborer une charpente fine et légère offrant un maximum d'espace pour l'élevage de 200 chèvres de race pure (Saannen).

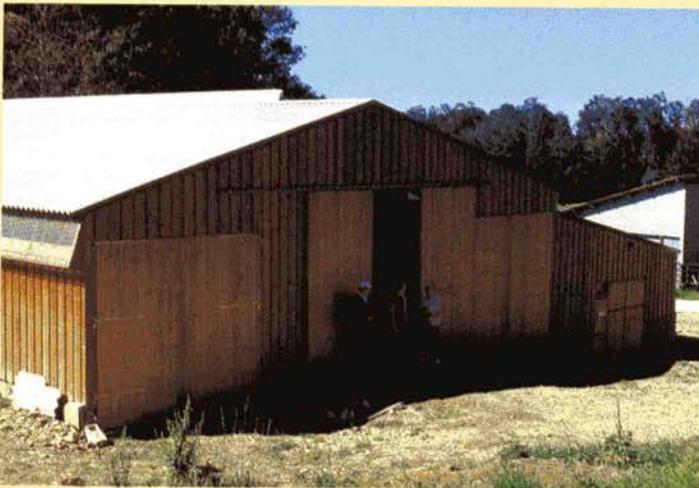
### Les avantages du bois

Les chèvres ne vivent pas en liberté, mais la construction bois leur assure beaucoup d'espace (40 mètres de long et 20 mètres de large). L'air sent bon la paille fraîche, la lumière est apaisante. On perçoit immédiate-

ment que le bois crée une ambiance favorable. La lumière est douce grâce à l'éclairage latéral et zénital ; toute l'attention dans la conception s'est portée sur la ventilation naturelle de chaque côté du bâtiment, modulée par des trappes que l'on peut ouvrir ou fermer à volonté. Le bois agit en quelque sorte en matériau « tampon » qui gomme l'humidité. S'il est mouillé, il sèche rapidement.

Le coût du bâtiment a été de 140 826 € (950 000 F), subventionné à hauteur de 68 602 € obtenus par un financement auprès de cinq partenaires. Le surcoût pour le choix du bois a été compensé par une aide de 5% dans le cadre du programme qui favorise la construction bois. Pour faire des économies, Christian Gasquet et ses associés ont choisi de monter le bâtiment à partir d'un kit (la reproduction d'une chèvrerie de 400 places construite à Melle dans les Deux-Sèvres). Deux camions avec des semi-remorques ont donc livré les pièces qui ont été montées rapidement. Il le fallait car tout devait être prêt pour accueillir très rapidement les chèvres. C'est ainsi qu'en deux mois la chèvrerie était opérationnelle après un compte à rebours très tendu. ■

\* **Constructeur**  
Charpentiers Morisset et fils  
79430 La Chapelle-St-Laurent,  
Tél. 05 49 72 00 39



Bâtiment en Kerto, lamellé collé de placage sur chant, matériau industriel de haute technologie en résineux d'origine finlandaise, permettant la construction de volumes de très grandes dimensions pour l'élevage.



Ci-dessus : les trappes d'aération permettent une atmosphère saine et une lumière tamisée. Cela contribue à une ambiance paisible pour ces laitières d'un tempérament calme. (Photos J-Pierre Nouveau)

## Une laiterie réalisée en autoconstruction



Le bois cordé des murs de la chèvrerie s'harmonise avec les murs de pierre voisins.

Le choix de ces agriculteurs installés depuis 1990 dans le département de la Loire à 1100 mètres d'altitude a été de valoriser au mieux la production de lait de chèvre grâce à la transformation en fromage et à la vente directe.

Le bâtiment d'élevage et d'accueil devenait alors l'élément central du projet agricole. Conçu par les deux exploitants, il comprend une chèvrerie de 120 places, une grange, une fromagerie et un système de traitement des effluents.

L'ancienne ferme qui a permis de démarrer l'exploitation a été conservée à 100 mètres des bâtiments agricoles. Elle sert d'habitation. C'est elle qui a inspiré l'architecture du nouveau bâtiment. Tout comme elle, celui-ci est construit sur deux niveaux : chèvrerie et grange. La façade est orientée vers le sud, avec la masse de la grange comme barrière au vent du nord. La salle de vente prolonge la fromagerie et délimite la cour d'accueil du public.

La structure du bâtiment est une ossature bois portant une charpente bois traditionnelle en sapin de pays, couverte de fibrociment de couleur rouge. Par contre les murs sont réalisés selon deux techniques nouvelles compatibles avec l'autoconstruction : le bois cordé pour la salle de vente, la salle de traite et la chèvrerie, et les bottes de paille crépies pour l'élevage des jeunes et pour la grange.

Le système d'épuration des effluents de fromagerie, également autoconçu et autoréalisé, comporte une fosse « toutes eaux » de 4 m<sup>3</sup> se déversant sur 4 tranchées à pouzzolane et utilise la pente naturelle du terrain. Le dispositif fonctionne sans dépense d'énergie. Cette réalisation a été désignée lauréate du trophée Éco-Pilat décerné par le parc naturel régional du Pilat en 1997.



La forme de la voûte de la porte de grange traditionnelle (au fond) est reprise dans le bardage bois de la façade sud de la chèvrerie.

### La construction de la ferme du Champ en bref

- Les 4 premiers mois : gros œuvre par entreprises (terrassment, fondations, charpente-couverture).
- 4 années d'autoconstruction (maçonnerie, menuiserie, fromagerie de 12 m<sup>2</sup>, équipements d'élevage).
- 70 m<sup>3</sup> de sapin de pays pour la charpente, le solivage et le plancher de grange (sur lequel on peut rouler en tracteur).
- 50 stères de bûches pour les murs en bois cordé.
- 900 bottes de paille de 20 kg pour les murs de grange.
- 450 000 F HT (1992) soit 68 602 € pour fondations, charpente-couverture par entreprises.

Cécile et Philippe Heitz  
42660 St-Régis-du-Coin  
Tél. 04 77 51 87 32

Extrait du manuel  
«L'agriculture et la forêt  
dans le paysage»  
du MAAPAR (cf. p. 15).